

**Poliquin, Renée (BAPE)**

---

**Objet:** TR: questions pour la ville de Terrebonne - parachèvement A-19

**De :** Marc Léger [mailto:marc.leger@ville.terrebonne.qc.ca]

**Envoyé :** 1 octobre 2014 16:26

**À :** Chami, Karim (BAPE)

**Cc :** Marc Bouchard; Michel Larue

**Objet :** RE: questions pour la ville de Terrebonne - parachèvement A-19

Bonjour,  
voici les dernières infos reçues de la MRC, organisme responsable du transport collectif et aussi du covoiturage. Désolé, il n'est pas possible d'avoir des infos plus précises.  
Espérant le tout conforme à vos attentes.

Bonjour,

J'ai parlé avec un administrateur du site de covoiturage.ca.

Sur le site covoiturage.ca, il y a 811 inscriptions en lien avec la MRC les Moulins. De ces 811 inscriptions, environ 1200 contacts ont été établis au cours des 5 dernières années. Le lieu d'origine ou de destination est la MRC les Moulins. Il m'est impossible de distinguer les résidents. D'après covoiturage.ca, entre 80 et 90% sont des résidents.

Le cumul des inscriptions est actif depuis la création du site il y a 5 ans. Certains inscrits ne sont peut-être plus actifs mais toujours au système.  
Je n'ai pas de chiffres plus précis relativement à l'AMT.

D'autre part, je réitère qu'il y a du covoiturage et du carpooling sur le territoire qui n'a jamais été quantifié mais qui est substantiel.

Anouk Racette, M. Sc.

Directrice du transport collectif

710, boul. des Seigneurs, BP 204, Terrebonne (Québec) J6W 1T6 Tél. : 450 471-9576, poste 267  
- Téléc. : 450 471 8193



**Marc Léger, ing.**

Chef de service, Développement durable et Environnement  
Direction de l'Urbanisme durable  
790, rue St-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4  
Tél. : 450 471-8265, poste 1149

 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.